

**CABINET DU DOCTEUR PROTAT PIERRE**  
**MEDECIN SPECIALISTE EN RHUMATOLOGIE**

Conventionné secteur 2

Votre professionnel de santé relève du secteur à honoraires libres (secteur 2) et pratique des dépassements d'honoraire.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter l'annuaire santé du site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

Votre médecin détermine librement ses honoraires qui peuvent donc être supérieurs à ceux fixés par la convention le liant à la sécurité sociale. Leur montant doit cependant être déterminé avec tact et mesure conformément à l'article 53 du Code de déontologie médicale en tenant compte de la complexité de l'acte, de la situation du patient, de la réglementation en vigueur ou de circonstances particulières. La facturation de dépassements d'honoraires est par ailleurs interdite pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS).

<b>Prestations les plus couramment pratiquées</b>	
Consultation de suivi	45 € (BR = 23 €)
APC (Avis Ponctuel de Consultant à la demande du médecin traitant)	75 € (BR = 60 €)
Infiltration membre supérieur	50 € (BR = 26,72 €)
Infiltration membre inférieur	55 € (BR = 31,51 €)
Ponction évacuatrice + infiltration membre inférieur	80 € (BR = 63,61 €)
Infiltration rachidienne épidurale	65 € (BR = 45,90 €)
Infiltration avec guidage échographie	60 € (BR = 39,77 €)

(Remboursement dans le régime général de la sécurité sociale : 70% des tarifs conventionnés)

BR : base de remboursement

Votre médecin doit obligatoirement vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par la sécurité sociale. En outre, dès lors que les dépassements d'honoraires des actes et prestations facturés atteignent 70 euros, votre médecin doit vous en informer par écrit, préalablement à la réalisation de la prestation.

Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondants à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut vous être imposé.

Mode de paiement : carte bancaire, chèque, espèces